

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean Tschopp et
consorts – Un coup d'avance contre le racisme (19_POS_132)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 22 mars et a terminé ses débats le 6 septembre 2024 après une présentation ciblée de l'étude populationnelle d'Unisanté sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Vaud.

Présent·e·s le 22 mars 2024 : Mmes Aude Billard (présidence), Eliane Desarzens (en remplacement de Carine Carvalho), Sabine Glauser Krug (en remplacement de Claude Nicole Grin), Elodie Golaz Grilli, Laure Jatton, Alette Rey-Marion, Muriel Thalmann (en remplacement de Sylvie Pittet Blanchette), Regula Zellweger (en remplacement de Florence Bettschart-Narbel). MM. Vincent Bonvin, John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Marc Morandi. Excusées : Florence Bettschart-Narbel, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Sylvie Pittet Blanchette.

Le 6 septembre 2024, la commission s'est réunie au complet, sans remplacement, sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

Représentant·e·s de l'Etat : M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), était accompagné par Mmes Véronique Berseth, Déléguée départementale à la protection du climat scolaire, Secrétariat général du DEF (22.03.2024), Sandra Maistrello, Collaboratrice pédagogique, Direction pédagogique, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), Marie Torres, Responsable ad intérim de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) (06.09.2024).

Le 22 mars, Philippos Kokkas (assistant de commissions parlementaires SGC) remplaçant Jérôme Marcel (secrétaire de la commission SGC) et Fabio Fernandes (apprenti SGC) ont établi les notes de séances alors que M. Frédéric Ischy, secrétaire suppléant de la commission, les a rédigées le 6 septembre 2024.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Département de l'enseignement et de la formation (DEF) confirme l'importance qu'il attribue aux questions liées au racisme, et entend que ces questions s'inscrivent dans le Plan d'études romand (PER) afin de promouvoir le vivre-ensemble et le respect de soi et des autres personnes. Le DEF entend pratiquer une tolérance zéro concernant tout comportement raciste, afin de préserver un sentiment de sérénité et sécurité à l'école pour tous les enfants, indépendamment de leurs origines, et rappelle la tenue récente d'un événement sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, organisé par la Haute école pédagogique (HEP) vaudoise.

3. POSITION DU POSTULANT / OU AUTRES

La position du postulant est présentée par une députée le représentant, le postulant n'étant plus député au Grand Conseil. Bien que le rapport du Conseil d'Etat s'aligne sur l'esprit du postulat, il ne répond pas précisément

aux demandes de ce dernier. Notamment, le postulat souhaitait que des actions soient menées pour atteindre le plus grand nombre d'élèves. Le rapport du Conseil d'Etat ne précise pas quelle proportion des élèves et classes sont concernés par les actions de sensibilisation menées par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, ni à quelle fréquence ces actions sont menées. Le postulant se demande également si la Commission fédérale contre le racisme (CFR) est associée aux actions de prévention dans le milieu scolaire vaudois.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale du 22 mars porta principalement sur les thèmes résumés ci-dessous :

Systématicité de la prévention : La question de la fréquence des actions de prévention durant le cursus scolaire et de la proportion des élèves touchés reste largement ouverte. Si le Conseil d'Etat semble penser que tout élève est sensibilisé au moins une fois lors de sa formation obligatoire, il apparaît que la mise en place de projet de prévention n'est pas systémique et n'est organisée qu'à la demande des établissements. Des députés proposent que la sensibilisation au racisme soit rendue obligatoire à l'instar de la prévention routière et l'éducation sexuelle, et qu'elle touche tant le cursus obligatoire que post-obligatoire. De plus, pour y voir plus clair sur la structure des actions de prévention menées actuellement, il serait utile que le département développe un organigramme, permettant de clarifier les actions, les interventions et les modes utilisés.

Formation des enseignants : La prévention et répression des actes racistes reposent principalement sur les enseignant·e·s, et dépendent donc de leur sensibilité et de leur engagement sur cette thématique. Ces derniers peuvent, cependant, faire appel à des « personnes-ressources » dont les médiateur·ice·s, délégué·e·s, infirmier·e·s, psychologues et des éducateur·ice·s. Le département rapporte aussi que, durant la journée d'action menée dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme (SACR), des ateliers divers ont été organisés à destination des enseignant·e·s par les équipes PSPS. Cependant, comme pour les élèves, il semble que la formation des enseignant·e·s à ces questions n'est pas faite de manière systématique.

Collaboration avec des spécialistes : Le département informe travailler étroitement avec de nombreux prestataires spécialisés dans la lutte contre le racisme, comme l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et des expositions itinérantes, ainsi que le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Au niveau de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) est mandatée pour proposer aux professeur·e·s des journées commémoratives de l'holocauste et des visites à Auschwitz financées à moitié par le DEF.

Répression : Des députées regrettent que le rapport ne distingue pas clairement les actions de répression des actes et des propos racistes auprès des jeunes, et la prévention en milieu scolaire. La question de la levée d'anonymat pour les propos haineux sur les réseaux sociaux est soulevée. Face à ce phénomène, le département entend répondre par une prévention des dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux, et aider les élèves à développer une capacité de discernement, afin d'identifier les informations véridiques des mensongères, prévention menée de concert avec l'éducation numérique.

Nombre d'élève impactés : Le département dit ne pas pouvoir recenser le nombre de cas d'actes racistes déclarés, à ce jour, mais avoir initié, en collaboration avec le BCI et le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), un décompte des signalements parvenus au sein de ces institutions et remontés au DEF. Le département informe que tous les quatre à cinq ans, une étude sur la victimisation est réalisée auprès des jeunes de 15 à 18 ans. Cette dernière étude menée en 2022 porte sur toutes les violences ou agressions, en termes généraux. Le racisme n'apparaît pas en première position, la plus grande part des violences étant liées au harcèlement sexuel.

A ce moment de la discussion, les commissaires demandent une suspension des débats afin que les résultats de cette étude leur soient présentés. Ce qui a été effectué lors de sa séance du 6 septembre 2024.

*L'étude*¹ : Elle recense les discriminations observées par les témoins, non pas les discriminations subies par les victimes. Le thème des discriminations a été exploré par le biais de séries de questions précises/abordables

¹ L'étude a fait l'objet d'une présentation aux médias, avec les mesures prises en lien par le DEF : <https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-358>

pour les jeunes. Malgré les limites méthodologiques propres à chaque recherche, l'étude donne une relative bonne vision du climat dans les écoles. Elle dépasse néanmoins le cadre de l'école pour s'intéresser aux jeunes en général.

Rapporté à un nombre plus faible d'élèves de couleur ou d'origine étrangère, le taux de discriminations racistes observées pourrait s'avérer tout à fait significatif d'un point de vue statistique. Dans la même veine, les discriminations liées à l'apparence physique (type le plus répandu de discriminations observées selon l'étude) peuvent cacher des discriminations de nature raciste (discriminations liées à la couleur de peau, à l'origine ethnique, à la religion ou aux symboles religieux). Même si la recherche peut manquer de finesse à certains égards, il n'en reste pas moins que, selon la responsable de l'Unité PSPS, elle soutient le bienfondé des actions de promotion du bien vivre-ensemble et de prévention mises en œuvre à l'école.

Globalement, l'étude reçoit les félicitations des commissaires pour sa qualité. Elle présente des résultats rassurants pour certains (la commission de délits violents chez les jeunes n'est pas associée à la formation professionnelle, au statut migratoire ou au niveau socio-économique des parents ; le sentiment d'insécurité baisse chez les jeunes ; etc.) et inquiétants pour d'autres (7% à 8% des jeunes ont subi des rapports sexuels non consentis ; 2% des jeunes ne s'identifient pas au sexe assigné à la naissance ; etc.). La recherche de corrélations entre le soutien émotionnel parental et les violences rapportées par les jeunes est intéressante. Il manque néanmoins la recherche de corrélations entre le défaut de soutien émotionnel parental et la victimisation rapportée par les jeunes. Dans le même ordre d'idées, il serait pertinent dans une étude ultérieure de connaître la source (autres élèves, corps enseignant ou autres adultes) des violences verbales ou physiques rapportées par les jeunes.

Cette présentation provoque quelques interrogations des commissaires :

Il ressort du terrain que les problèmes proviennent plutôt d'élèves, issus de famille musulmane intégriste, qui refusent de s'asseoir à côté d'une fille ou de serrer la main de la maîtresse. Pour équilibrer le rapport, ne conviendrait-il pas, par exemple, de citer la lutte contre la christianophobie autant que la lutte contre l'islamophobie ?

Pour le chef du DEF, le rapport ne sous-entend rien et ne doit pas être lu de la sorte. Il s'agit de lutter contre toute les formes de racisme. Aujourd'hui, mentionner l'antisémitisme implique d'évoquer aussi l'islamophobie. Le but consiste justement à ne discriminer personne.

Combien d'interventions de prévention du racisme sont-elles effectuées dans les écoles ? Combien d'écoles sont-elles impliquées ?

L'Unité PSPS réalise un monitoring de toutes les interventions de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire ainsi que de l'activité menée par les entités intervenantes externes, institutionnelles ou associatives. Les chiffres, qui couvrent l'entier du canton, l'école obligatoire et post-obligatoire ainsi que l'enseignement spécialisé, peuvent être fournis ultérieurement à la commission. Les situations individuelles de discrimination qui remontent au DEF font l'objet d'un suivi particulier. Elles ne relèvent en effet pas nécessairement du domaine de la prévention. Les réunions hebdomadaires avec la déléguée au climat scolaire ne laissent pas apparaître une explosion des cas graves de discrimination répertoriés dans le cadre de l'école vaudoise. Les cas de discrimination hors école échappent au département.

Existe-t-il un équilibre en matière de prévention du racisme entre la ville (qui présente une grande variété d'origine des élèves et bénéficie de nombreuses actions de sensibilisation à la problématique) et la campagne ?

Dans la mesure où il existe des fonctions ressources dans tous les établissements scolaires, aucune différence entre la ville et la campagne n'apparaît. L'offre de prévention en milieu scolaire est en effet proposée sur une base cantonale, sans distinction entre les établissements (offre homogène). Bien sûr, les interventions concrètes sont menées de façon coordonnée avec l'ensemble des équipes des établissements, afin de tenir compte des besoins spécifiques de chaque établissement.

Plusieurs commissaires saluent la finalisation d'un plan d'action de lutte contre le racisme à l'école. Ce plan, qui n'a pas été évoqué lors de la première réunion de la commission à propos du postulat Jean Tschopp, se montre le bienvenu. L'intérêt émerge que ce plan fasse éventuellement l'objet d'une présentation à la commission.

L'accent mérite d'être porté aussi sur le corps enseignant qui se doit de s'abstenir de même de tout comportement à caractère raciste. Le chef du DEF souligne que, pour le corps enseignant, il n'est pas tant question de prévention mais, plus directement, de sanction en cas d'acte raciste.

Une commissaire regrette le manque de réponse dans le rapport du Conseil d'Etat quant à la systématique et à la régularité/répétitivité des interventions de prévention du racisme dans toutes les classes du canton, afin d'atteindre un maximum d'élèves dans toutes les catégories d'âge. Les violences à caractère raciste n'ont rien d'insignifiantes. L'étude présentée à la commission souligne le besoin important de mener une prévention systématique en la matière. La tolérance zéro affichée par le Conseil d'Etat vis-à-vis des violences racistes ne transparaît pas dans le rapport.

Le chef du DEF prend note de la critique. Il rend attentif à l'étendue des besoins face à des moyens nécessairement limités. A ce titre, l'école ne peut pas tout faire. L'intention du Conseil d'Etat reste néanmoins de ne pas diminuer l'effort de prévention et de maintenir en permanence l'action en la matière.

Au final, une autre commissaire souligne toute l'attention portée par l'école vaudoise à la problématique du racisme (activités diverses et multiples de sensibilisation, ateliers, etc.). Il convient dès lors de reconnaître l'ampleur de l'effort consenti dans un contexte où le risque zéro de dérapage n'existe malheureusement pas et où les problèmes dépassent le cadre strictement scolaire (impact des réseaux sociaux en matière de violence et discrimination, violences de quartier, etc.).

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Ecublens, le 28 octobre 2024.

*La présidente :
(Signé) Sylvie Pittet Blanchette*